



## 2020, quels élevages laitiers en Normandie ?

Philippe LEGRAIN<sup>1</sup>, Marie BRETON<sup>1</sup>,  
Julien DAURIOS<sup>1</sup>, Isabelle DE LA BORDE<sup>1</sup>, Jean HIRSCHLER<sup>1</sup>, Michel LAFONT<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Chambre d'agriculture de Normandie - Pôle Économie & Prospective

Contact : plegrain@manche.chambagri.fr

**Papier préparé pour le colloque de la Société Française d'Économie Rurale**  
**« Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole :**  
**Continuités, changements ou ruptures? »**

12-13 février 2015  
Rennes, France



Texte protégé par une licence Creative Commons-4.0 International  
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification  
(<http://creativecommons.org/licenses>)



## **Résumé**

Le 31 mars 2015, les quotas laitiers disparaîtront. Quelles seront les conséquences de ce bouleversement pour la Normandie laitière? Le Pôle Économie & Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie a construit des scénarios d'avenir cohérents et plausibles pour 2020. Trois scénarios ont été retenus et sont décrits. La réflexion sur l'avenir des élevages laitiers en Normandie s'organise à partir d'un scénario dit tendanciel, même s'il recouvre tout de même une rupture importante avec la fin des quotas laitiers. Dans ce scénario toutes les tendances actuelles sont prolongées, en veillant à la cohérence d'ensemble. Puis se définit un scénario dit « optimiste », caractérisé par une bonne conjoncture globale dans la filière laitière normande. Enfin, un scénario dit « pessimiste » est caractérisé par le marasme généralisé dans la filière laitière.

**Mots-clés :** quotas laitiers, prospective, industrie laitière, Normandie, élevages.

Le 31 mars 2015, les quotas laitiers, créés en 1984, disparaîtront après 31 années de fonctionnement. Quelles seront les conséquences de ce bouleversement pour la Normandie laitière? Le Pôle Économie & Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie a construit 3 scénarios d'avenir pour 2020. Sans prise de position politique, cette étude vise à présenter avec le plus d'objectivité possible, les éléments du débat sur les futurs possibles de la Normandie laitière.

Le but de la prospective est d'envisager différents futurs possibles et plausibles. Pour cela, la Normandie laitière est observée à travers 14 variables. Chaque variable est analysée dans le passé (comment a-t-elle évoluée ?) puis est projetée dans l'avenir, selon une trajectoire tendancielle. Une évolution maximale et minimale est ensuite estimée à l'horizon 2020. Enfin, les différentes variables sont combinées pour aboutir à des scénarios cohérents et plausibles.

La réflexion sur l'avenir des élevages laitiers en Normandie s'organise à partir d'un scénario dit tendanciel, ou central, même si le mot tendanciel recouvre tout de même une rupture importante avec la fin des quotas laitiers. Dans ce scénario toutes les tendances actuelles sont prolongées, en veillant à la cohérence d'ensemble. Puis, partant du scénario tendanciel, se définit un scénario dit « optimiste » caractérisé par une bonne conjoncture globale dans la filière laitière normande. L'élément moteur de ce scénario est la croissance du débouché européen, la vive croissance du débouché mondial, et la modération du prix des cultures. Enfin, un scénario dit « pessimiste » est caractérisé par le marasme généralisé dans la filière laitière. Le moteur de ce scénario est le recul du débouché européen en produits laitiers.

### *1.1 Politique agricole : fin des quotas et rien d'autre*

En 2020, la PAC telle qu'elle fut arrêtée en 2013, n'a pas évolué en 7 ans. Les quotas laitiers se sont éteints en 2015, et aucun autre système public de régulation de la production n'a été mis en place. Chaque laiterie régule son approvisionnement en fonction de ses débouchés, selon des modalités variables, notamment entre coopératives et transformateurs privés.

Certes, les achats à l'intervention du beurre et de la poudre demeurent possibles, mais à un niveau de prix très bas, équivalents à un prix du lait pour les éleveurs de 220 euros/tonne. Vu l'inflation mondiale sur les prix des produits laitiers de ces dernières années, ce niveau bas est rarement atteint ; les épisodes d'achats par l'intervention ont été brefs et les quantités limitées.

Les aides directes de la PAC ont été réformées à partir de 2014. Progressivement, les niveaux extrêmes d'aides par hectare se sont rapprochés, mais en 2020 subsistent encore des écarts significatifs entre exploitations. Les élevages laitiers normands ont été perdants dans cette redistribution avec une baisse de 19 % de leurs aides par hectare. Au final, la progressivité de cette mise en place entre 2014 et 2020, sa convergence seulement partielle, et la croissance des exploitations durant cette période ont amorti la baisse des aides versées aux exploitations laitières, qui auront moins reculé que pour les exploitations céréalières.

À l'OMC, les négociations commerciales internationales sur un accord général sont toujours bloquées. L'accord agricole, si proche d'être bouclé en 2007, est resté lettre morte. Des accords commerciaux bilatéraux entre l'Europe et certaines parties du monde (USA, Mercosur, Japon ..) ont permis d'ouvrir réciproquement certains marchés, mais le cadre limité et contrôlé a permis d'éviter les mauvaises surprises pour l'agriculture européenne et parfois de profiter d'ouverture des marchés internationaux. La filière laitière européenne en 2020 bénéficie toujours d'une protection douanière forte, grâce aux droits de douane qui empêchent les produits laitiers venant du marché mondial de pénétrer en Europe.

### *1.2 Environnement & société : une relation toujours tendue*

À l'horizon 2020, les perturbations liées au réchauffement de la planète ont encore peu touché la Normandie, si ce n'est à l'occasion de séquences climatiques décalées par rapport à la saison, qui ont accentué la variabilité climatique. Est-ce cette absence de perturbation majeure ou pas ? En tous

cas, en 2020 les mesures contraignantes de réduction des GES : Gaz à Effet de Serre (quotas d'émission par exploitation par exemple) n'ont pas encore été prises en France. Aidée par la situation de stagnation économique, l'Union Européenne a atteint son objectif de réduction de 20 % des GES en 2020. L'élevage bovin, pourtant gros émetteur sous forme de méthane digestif, a fait valoir sa contribution au piégeage du carbone à travers les prairies, et n'a pas vu jusqu'ici son développement entravé par des mesures limitantes.

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires était bien l'objectif de la Directive « Usage durable des pesticides » adoptée par l'Union Européenne en 2009, et de sa déclinaison française, le plan Ecophyto. En 2020, la France est encore bien loin de son objectif initial de baisse de 50 % des traitements. Une baisse a permis au Ministre d'afficher la satisfaction d'aller dans le sens requis. Les agriculteurs manquent encore de solutions techniques de substitution aux produits phytosanitaires.

Finalement, c'est la plus ancienne des Directives européennes sur l'environnement qui gêne encore le plus les éleveurs normands : la Directive Nitrates, couplée à la réglementation sur les Installations Classées, qui concerne les exploitations de plus de 50 vaches, ce qui représente l'immense majorité des troupeaux en 2020. Dans certaines régions normandes (Sud-Manche par exemple), la recherche de surfaces d'épandage des lisiers est devenue difficile, et impose un surcoût important. Cela n'a pas empêché ces zones de rester globalement en croissance de la production laitière : l'ambiance laitière dynamique a permis à certains éleveurs, non limités par les surfaces d'épandages, de développer leur production de manière très importante. L'accroissement, exigée par la réglementation des tailles des fosses à lisier et des fumières, a renchéri le coût de production de certains élevages, tout en permettant de mieux valoriser, sur le plan agronomique, l'épandage des effluents.

La pression environnementale s'est aussi révélée pénalisante pour certains élevages qui ont été limités dans leur développement, du fait des règles de plus en plus contraignantes inscrites dans les documents locaux d'urbanisme (PLU, SCOT). De plus, la sensibilité de plus en plus forte des voisins ruraux ou péri-urbains des élevages laitiers, les encouragent à rejeter tout ce qui ressemble à une production « industrielle ». Ce phénomène bien connu en production porcine, et qui a bloqué tout développement de cette production en Normandie, est apparu en production laitière lorsque des projets de construction d'étables de 500 vaches et plus ont été déposés. Cette opposition a pris la forme de contestation des permis de construire, des études d'impact, mais aussi de la création de réglementations de plus en plus contraignantes pour la construction d'étables dans certaines zones, justifiées par des raisons environnementales ou simplement de voisinage. De ce fait, les zones les plus péri-urbanisées de Normandie ont été les premières à ressentir cette pression, c'est le cas de la Seine-Maritime notamment.

Un autre front a cristallisé les débats pendant cette décennie de 2010 à 2020 : c'est le maintien des prairies. Justifié par des arguments de protection de la ressource en eau potable, mais aussi de biodiversité, de stockage du carbone, de lutte contre l'érosion, ce maintien a fait l'objet de plusieurs réglementations. En 2020, les prix élevés des céréales continuent de susciter une forte tentation de retourner les prairies. La contrainte de maintien des prairies est intégrée au paiement vert de la PAC. Cela oblige une partie des élevages à conserver davantage de prairies que ce qu'ils souhaiteraient.

### *1.3 Prix agricoles stables*

Les organismes économiques internationaux (OCDE, FAO, FAPRI) ne s'étaient pas trompés : les prix des céréales en 2020 restent plus élevés que durant les décennies précédentes. La forte demande sur le marché international se porte surtout sur les céréales et oléagineux. La Chine et l'Inde, avec leurs 3 milliards d'habitants à eux deux, préfèrent s'approvisionner en matières premières végétales pour produire chez eux de la viande ou des produits laitiers.

Les végétaux ont continué à s'échanger à des prix plus soutenus qu'avant la première flambée des prix de 2007 : sans atteindre le prix de la récolte 2012, mais plutôt celui 20 % moins élevé de la récolte 2013. De ce fait, les aliments du bétail nécessaires aux élevages, restent à des niveaux de prix élevés.

Le prix du lait en Europe se situe en 2020 à un niveau proche de son niveau de 2013 en euros courants, après la période d'instabilité en 2015-2016, qui a marqué la fin des quotas. Même si les marchés des poudres croissent sur le marché mondial, elles ne constituent qu'une part réduite des fabrications européennes. Les ventes sur l'Europe de la plupart des produits (fromages, desserts laitiers) souffrent de la baisse du pouvoir d'achat des européens, heureusement encore compensée par une petite hausse de la population européenne.

Le prix de la viande bovine est orienté à la hausse, par rapport aux années 2010. La baisse du cheptel laitier en Europe a raréfié les veaux à engraisser. Certes, la viande rouge souffre aussi de la désaffection des européens pour les produits chers (et la viande de veau au premier chef), mais le recul de la production et le manque de fournisseurs sur les marchés internationaux soutiennent les prix.

#### *1.4 Débouchés en hausse sur le marché mondial des produits laitiers*

En 2012, le marché mondial n'était pas un débouché important pour l'élevage laitier normand, du fait du nombre limité d'opérateurs sur ce marché, le plus connu étant la Coopérative Isigny-Sainte Mère. L'ensemble des exports sur le marché mondial représentait environ 5 % du chiffre d'affaires des laiteries normandes. Entre 2012 et 2020, les ventes ont augmenté, parfois aidés par des partenariats avec des investisseurs chinois. La part du grand export représente 7 % de nos débouchés.

#### *1.5 Débouché laitier européen stagnant*

En 2020, le débouché global sur le marché européen des produits laitiers est stable. Après la cassure de la crise de 2009 et les années de marasme économique et de stagnation qui ont suivi, les consommateurs européens ont tendance à restreindre chaque année leurs achats de produits laitiers. Heureusement, une petite hausse de la population européenne, ainsi qu'un développement des ventes dans les nouveaux pays à l'Est de l'Europe, ont permis de maintenir le débouché global.

Les évolutions internes dans les produits consommés sont plutôt en défaveur de nos produits laitiers normands, de nos fromages à pâte molle en particulier (camembert). Mais la qualité et la renommée des produits laitiers normands ont joué en notre faveur. La stagnation du pouvoir d'achat de la plupart des européens a tiré vers le bas la gamme des produits achetés. Le développement massif des ingrédients laitiers réutilisés dans d'autres produits alimentaires (fromages à pizza,...) a permis de maintenir l'écoulement de la matière laitière, mais les valorisations sont en baisse. Ceci se conjugue avec l'évolution à long terme des habitudes alimentaires des jeunes générations d'européens pour rendre le débouché des produits élaborés moins porteurs. La poursuite de la régression du secteur du veau de boucherie a aussi restreint les débouchés du lait en poudre.

#### *1.6 La concurrence des autres régions européennes*

Après la sortie des quotas, certains pays européens se sont montrés très agressifs dans leur développement laitier (Irlande, Pays-Bas..) et de ce fait, les laiteries françaises ont eu bien du mal à maintenir leurs parts de marché.

Les arbitrages d'investissements des grands groupes laitiers européens ont principalement bénéficié à d'autres régions aux prix du lait plus bas (Bretagne,..) ou plus centraux sur l'échiquier européen (Allemagne, Pologne).

Les coopératives nationales (SODIAAL, EURIAL-AGRIAL) sont les seules à avoir transféré des volumes de production significatifs vers la Normandie pendant cette décennie (+ 20 % sur leur collecte = 6 % de production normande en plus).

Au total, la demande adressée aux éleveurs normands (marché mondial + marché européen + transfert entre régions) a augmenté de 8 % entre 2012 et 2020. La Normandie livre 3,8 milliards de litres en 2020 contre 3,5 en 2012.

### *1.7 Les laiteries coopératives restent minoritaires*

En 2012, les capitaux privés pilotaient 83 % de la transformation laiteries en Normandie. Cette proportion a un peu reculé en 2020, du fait du développement des fabrications vers le marché mondial par certaines coopératives.

Les laiteries privées (Lactalis, Bongrain, Danone) n'ont pas souhaité développer ce créneau grand export, du fait de leur présence mondiale et de la volonté de ne pas détériorer leur marge d'exploitation en Europe.

Les restructurations des laiteries, secteur déjà très concentré en 2012, se sont poursuivies à vitesse ralentie.

### *1.8 OP, contrats : une montée en puissance*

Très progressivement, à partir de la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, les relations se sont modifiées entre les éleveurs et leur laiterie.

Du côté des laiteries privées, la constitution des Organisations de Producteurs s'est généralisée et le paysage est maintenant clair avec une OP par entreprise, pour certaines regroupées en Associations d'OP. Ces OP ont acquis un rôle d'interlocuteur avec les laiteries, la discussion sur le prix du lait étant toujours un moment délicat.

En matière de gestion des volumes, de transfert des contrats, certaines OP ont acquis un rôle de régulateur qui en a fait des interlocuteurs incontournables lors de cessation ou de reprise d'exploitation. Certains industriels se concentrent sur la transformation et la vente de leurs produits et s'investissent moins dans la collecte, alors que d'autres tiennent à conserver cette prérogative et ne cèdent rien à leur OP. Certaines OP sont passées à un statut coopératif (OP commerciale) pour peser davantage face à leur collecteur.

Les coopératives proposent à leurs coopérateurs des volumes supplémentaires à produire, mais à des prix fluctuants. Cela ne va pas sans créer des tensions entre coopératives et industriels.

### *1.9 Moins d'élevages, de plus grande taille*

De 2007 à 2012, le nombre d'élevages normands livrant aux laiteries était passé de 12 200 à 9 900 (source Enquête lait annuelle) soit un recul de 4,2 % par an (4 % en Basse-Normandie, 4,8 % en Haute-Normandie).

De 2012 à 2020, l'effectif des livreurs a poursuivi sa tendance à la baisse. L'arrivée des quotas laitiers en 1984 n'avait pas perturbé la tendance de long terme de la concentration de la production vers les élevages de taille plus importante. La sortie du système des mêmes quotas laitiers n'a pas non plus affecté la tendance. Tout juste a-t-on vu une différenciation du rythme entre départements : l'effectif manchois reculant un peu moins vite que celui de ses voisins.

En 2020, le nombre d'élevages laitiers en Normandie est proche de 7 200 contre 9 900 en 2012.

Le recul des emplois en production laitière est moins rapide que celui du nombre d'élevages. À partir de 2006, on a vu le nombre d'actifs par exploitation augmenter régulièrement, d'abord dans les élevages haut-normands, puis en Basse-Normandie. De la ferme laitière à 1,77 UTA (Unités de Travail Annuel) en moyenne en 2000 on est passé à la ferme à 1,96 UTA en 2012 et à celle à 2,12 en 2020. Les exploitations laitières qui employaient 19 500 équivalents-temps plein en 2012 n'en occupent plus que 15 200 en 2020. Moins nombreux les actifs dans les élevages laitiers sont aussi plus productifs et plus qualifiés, que ceux de la génération précédente.

Les éleveurs pour réduire l'astreinte de la traite et des soins aux animaux, ont multiplié les solutions pour mieux s'organiser. Les jeunes générations ont été motrices dans ces recherches. Les

formules sont diverses, que ce soit des exploitations sociétaires, avec des montages originaux, ou que cela passe par le salariat. Le résultat est une hausse du nombre d'actifs sur l'exploitation laitière afin de permettre une meilleure organisation du travail, notamment afin d'alléger l'astreinte de la traite.

La hausse rapide des livraisons par élevage a aussi favorisé ce mouvement de hausse de la taille des collectifs de travail. En 2020, compte tenu d'une hausse des débouchés de 8 % et d'un recul du nombre d'élevages, la production moyenne par élevage sera plus importante en 2020 : soit 530 000 litres par exploitation au lieu de 355 000 en 2012.

#### *1.10 Les évolutions techniques dans les élevages*

Les livraisons de lait par vache poursuivent leur croissance sur la lancée des années 2004-2012 : + 110 litres en moyenne chaque année, ce qui porte le lait vendu par vache à 7 100 litres en 2020. La sélection génétique est le moteur de cette croissance, avec l'arrivée à maturité de nouvelles technologies comme la génomique et les semences sexées.

Du fait de la croissance du rendement par vache, le troupeau de vaches nécessaire pour produire le lait, continue sa régression. De 570 000 en 2012, il est passé à 538 000 vaches laitières en 2020 en Normandie.

La taille moyenne du troupeau par exploitation a aussi poursuivi sa croissance : elle est passée de 57 vaches laitières en 2012, à 75 en 2020. Ce nombre peut paraître important, pour ceux qui ont connu l'élevage laitier des années 80 lors de l'instauration des quotas, mais cette taille moyenne n'a fait que rejoindre le niveau du troupeau moyen des Néerlandais en 2010.

Le maïs-ensilage représentait 29 % des surfaces fourragères en 2010, et les prairies 71 %. La taille croissante du troupeau laitier a encouragé la hausse de la part de maïs-ensilage dans les rations. Plusieurs facteurs poussent à cette hausse : des difficultés pour faire pâturer de grands troupeaux, à concilier robot de traite et pâturage, la croissance du niveau de production des élevages, le besoin de régularité saisonnière de la production, le progrès génétique sur le maïs par rapport aux prairies, etc... Certes, certaines exploitations sont gênées par la règle de maintien obligatoire des prairies permanentes édictée par Bruxelles dans la PAC. Ces éleveurs développent alors l'affouragement en vert, ou un atelier de viande bovine, ou de génisses d'élevage, spécifiquement affecté à l'exploitation de ces prairies, qui n'ont plus d'utilité dans l'atelier lait. Il reste qu'en 2020, les prairies représentent plus des 2/3 de la surface fourragère des élevages laitiers : la dominante verte de la Normandie reste toujours d'actualité !

Face à des troupeaux de plus grande taille et des éleveurs cherchant à se libérer des astreintes liées à l'élevage, la voie était libre pour la robotisation de la traite. Déjà largement entamée depuis l'année 1999, qui a vu apparaître le premier robot en Normandie, la robotisation de la traite représentait 4 % des élevages en 2012. Elle est proche de 11 % des élevages en 2020.

L'agriculture biologique a poursuivi sa progression. Sans atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement en 2008 qui étaient de 20 % en 2020, la part du lait normand produit en bio est passée de 1,5 % en 2012 à un chiffre proche de 2,5 % en 2020.

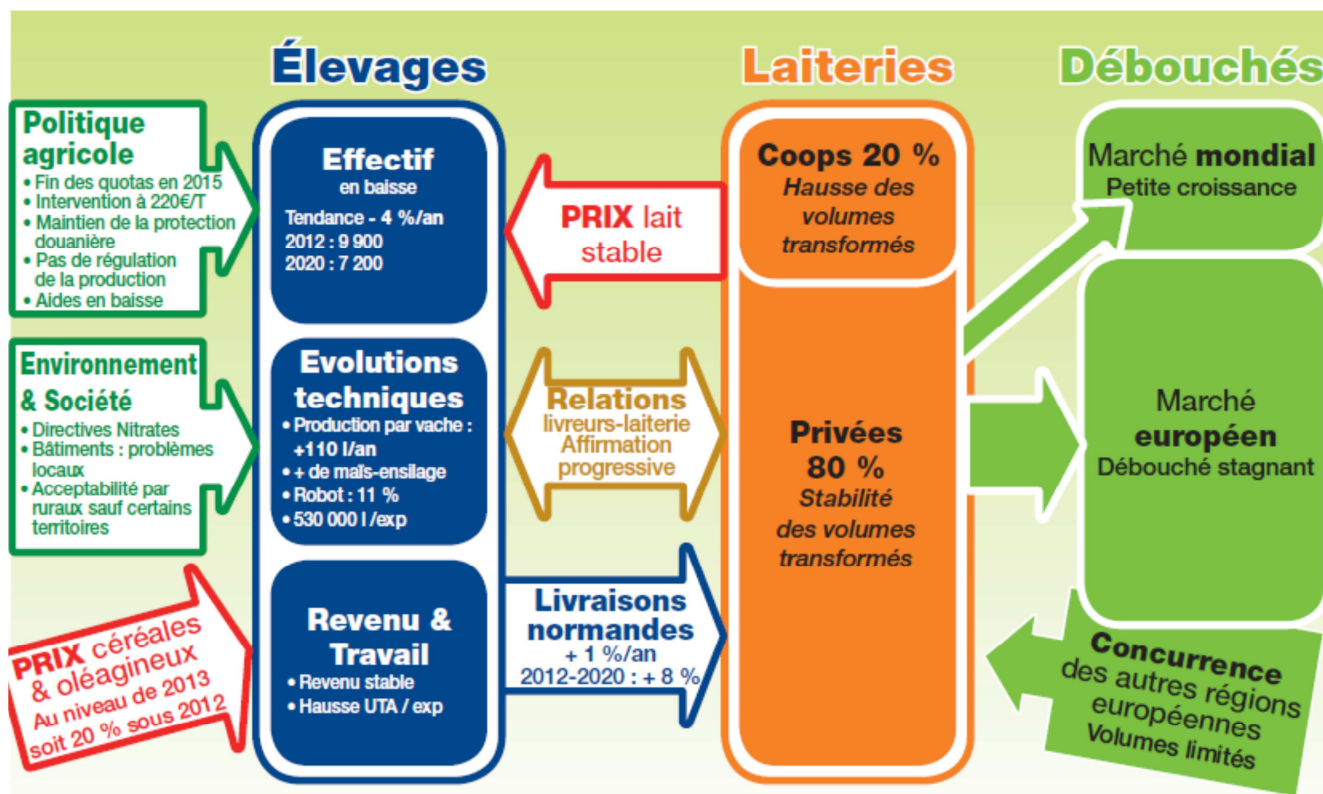
Les fromages, beurre et crème sous Appellation d'Origine valorisaient 2,2 % de la matière sèche utile du lait normand en 2010 et conservent cette proportion en 2020.

#### *1.11 Faibles revenu des éleveurs & peu d'attractivité du métier*

Le rapport entre le revenu des éleveurs et le salaire moyen de l'ensemble de la société est un indicateur de l'attractivité du métier d'éleveur laitier. Ce rapport s'établissait à 66 % dans les années 2010 en Normandie et reste du même ordre en 2020. De ce fait, l'attractivité du métier auprès des jeunes générations n'est pas modifiée. Le développement de la robotique et de l'électronique en élevage attire de nouvelles vocations, mais la charge de travail et les responsabilités croissantes découragent d'autres jeunes de choisir cette profession.

Comme précédemment, 1 éleveur sur 3 environ trouve un successeur lors de sa cessation d'activité. Les arrêts de production laitière en cours de carrière se poursuivent comme dans les années 2010. Arrêt de toute production agricole ou reconversion vers les céréales ou la viande bovine. Les possibilités de reconversion hors-agriculture des éleveurs sont toujours freinées par le chômage qui reste élevé.

Figure 1. Schématisation du scénario tendanciel



## 2 Scénario 2020 pessimiste

À partir du scénario tendanciel, nous pouvons définir un scénario dit « pessimiste » caractérisé par un marasme généralisé dans la filière laitière, semblable à la crise de 2009. Par définition cette situation de crise ne peut durer sans déboucher vers de nouveaux équilibres. Le moteur de ce scénario est le recul du débouché européen en produits laitiers.

### 2.1 Débouché européen : la crise se prolonge

La crise économique s'éternise depuis plus de 10 ans en Europe, notamment dans les pays du Sud (Grèce, Italie, Espagne). Les reculs de pouvoir d'achat font plonger les ventes de produits laitiers. La déstabilisation de la Russie a pénalisé l'économie des anciens pays de l'Est qui ne rattrapent plus le niveau de vie de l'Ouest.

Si la situation n'est pas aussi grave qu'en Grèce où l'État a fait faillite, l'Italie et l'Espagne, 2 débouchés importants pour nos laiteries, ont connu une baisse du PIB notable.

Les consommateurs européens se détournent des produits laitiers, et n'achètent que les produits les moins chers.

### 2.2 Un marché mondial malade

Notre débouché sur le marché mondial ne se porte pas bien : tantôt la hausse de valeur de l'euro par rapport aux dollars américains ou néo-zélandais pénalise notre compétitivité, tantôt le marché mondial tousse car la croissance de la Russie (notre premier débouché en fromages) et de la Chine



(notre premier débouché en poudres) ne sont plus ce qu'elles ont été. Plusieurs années après la crise sanitaire de la mélamine, les consommateurs chinois ont repris confiance dans leur production locale. Nos ventes sur le marché international ont peu augmenté en 10 ans et les prix y sont peu rémunérateurs. Les européens y sont sévèrement concurrencés par les américains, dont les éleveurs, bien à l'abri derrière leur assurance-revenu, n'hésitent pas à casser les prix pour se développer à l'export.

### *2.3 Concurrence des autres régions européennes*

Après la sortie des quotas, certains pays européens se sont montrés très agressifs (Irlande, Pays-Bas,...) contournant les réglementations environnementales et faisant fi des objectifs de réduction des Gaz à Effet de Serre. Destinée dans un premier temps au marché mondial, leur production supplémentaire a été réorientée vers le marché européen et pèse sur les prix. Heureusement ce sont plutôt de petits pays qui montrent un tel dynamisme, mais la croissance de leur production met en difficulté tout le marché européen.

### *2.4 Débouché total*

Au total, la demande adressée aux éleveurs normands (marché mondial + marché européen + transfert autres régions) n'a pas progressé et reste identique à celle de 2012.

### *2.5 Prix du lait bas, prix des céréales élevé*

Les végétaux retrouvent leurs niveaux records de la récolte 2012, ce qui renchérit les aliments du bétail et décourage les élevages laitiers les moins rentables.

Le prix du lait se situe en 2020 à un niveau 15 % inférieur à son niveau de 2013 (300 euros contre 350 euros par tonne).

### *2.6 La PAC fonctionne comme filet de sécurité*

En 2020, le mécanisme d'achats par l'intervention de beurre et de poudres fonctionne à plein. Les achats atteignent assez fréquemment des niveaux de plusieurs centaines de milliers de tonnes par an, malgré le prix peu attractif.

Bruxelles, effrayé, cherche des solutions pour maîtriser sa production. Mais les institutions européennes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une réforme. D'autant que l'accord Europe-USA de libre-échange a ouvert une large brèche sur le marché européen aux produits laitiers américains.

### *2.7 L'affaire des 1000 vaches*

La Picardie avait connu son affaire du troupeau des 1000 vaches qui avait dressé bien des hostilités autour de ce projet. La Normandie a connu aussi le sien. Après bien des péripéties juridiques et médiatiques, la construction d'étables au-delà de 500 vaches est devenue totalement impossible en 2020, du fait de l'opposition du voisinage et de la prise de position du gouvernement qui n'autorise plus la délivrance de permis de construire pour de si grandes étables. Plus largement, tous les élevages relevant des Installations Classées (+50 VL), connaissent des difficultés pour agrandir leurs bâtiments, du fait de la difficulté d'obtenir les permis de construire.

Pas d'amélioration non plus sur le front des Nitrates. Le taux de nitrates des eaux s'est remis à augmenter en Normandie. Bruxelles traîne pour la 4<sup>ème</sup> fois Paris en contentieux. L'amende prévue dépassera encore une fois le milliard d'euros.

### *2.8 Gestion des volumes de lait*

Les bonnes intentions des lois de Modernisation de l'agriculture de 2010, et de la Loi d'avenir de 2014 ne se sont pas concrétisées : les relations se sont dégradées entre les éleveurs et leurs laiteries.

Du côté des laiteries privées, les Organisations de Producteurs peinent à exister et leurs responsables s'essouffent. Les firmes internationales présentes en Normandie fixent le prix du lait selon leurs propres critères.

Les OP n'ont que peu de rôle dans la gestion des volumes, les transferts des contrats. Les laiteries imposent leurs choix et sélectionnent leurs producteurs.

Certaines coops proposent à leurs coopérateurs des volumes supplémentaires à produire, mais à des prix faibles, qui attirent peu d'éleveurs. La mauvaise conjoncture européenne et mondiale ne joue pas en faveur de leur stratégie d'expansion avec des prix différenciés. Certaines d'entre elles sont en difficulté, avec des investissements dans les usines réalisés vers 2015 et non rentabilisés.

### *2.9 Baisse accélérée du nombre d'élevages*

De 2007 à 2012, le nombre d'élevages normands livrant aux laiteries a reculé de 4.2 % par an. De 2012 à 2020, l'effectif des livreurs a accéléré sa tendance à la baisse. Il a retrouvé le rythme des années après 2009 : - 5 % par an. Certaines exploitations ont investi fortement en 2015 à la sortie des quotas, elles ont fait faillite ensuite.

En 2020, le nombre d'élevages laitiers en Normandie est proche de 6 600 (-33 % / 2012)

Le recul des emplois en production laitière est moins rapide que celui du nombre d'élevages, mais à peine : La ferme laitière qui comptait 1,96 UTH en 2012, est passée à 2,04 en 2020. De ce fait le nombre d'actifs dans les fermes laitières est passé de 19 500 en 2012 à 13 400 en 2020 (-31 % / 2012)

La production par élevage est plus importante en 2020 : 535 000 litres en moyenne par exploitation au lieu de 355 000 en 2012.

### *2.10 Des évolutions techniques ralenties*

La production par vache ralentit sa croissance par rapport aux années 2004-2012 : + 90 litres en moyenne chaque année, ce qui porte le lait vendu par vache à 6 900 litres en 2020. Le coût élevé des aliments du bétail limite l'expression du potentiel génétique.

Du fait de la croissance du rendement par vache, le troupeau de vaches nécessaire pour produire le lait écoulé par les laiteries identique en volume à 2012, continue sa régression. De 570 000 en 2012, on passe à 510 000 vaches en 2020.

La taille moyenne du troupeau par exploitation laitière a poursuivi sa croissance : elle est passée de 57 Vaches laitières en 2012 à 77 en 2020.

De 2000 à 2010, les élevages laitiers normands s'étaient de plus en plus diversifiés, avec à côté de l'atelier laitier, un autre atelier d'élevage (viande bovine le plus souvent) et un autre atelier de cultures. Cette tendance s'est arrêtée de 2010 à 2020, les prix plus favorables des grandes cultures ont poussé des exploitations à cesser l'élevage dans les zones où l'alternative était possible. L'assouplissement des règles sur le maintien des prairies dans la nouvelle PAC a permis cette adaptation

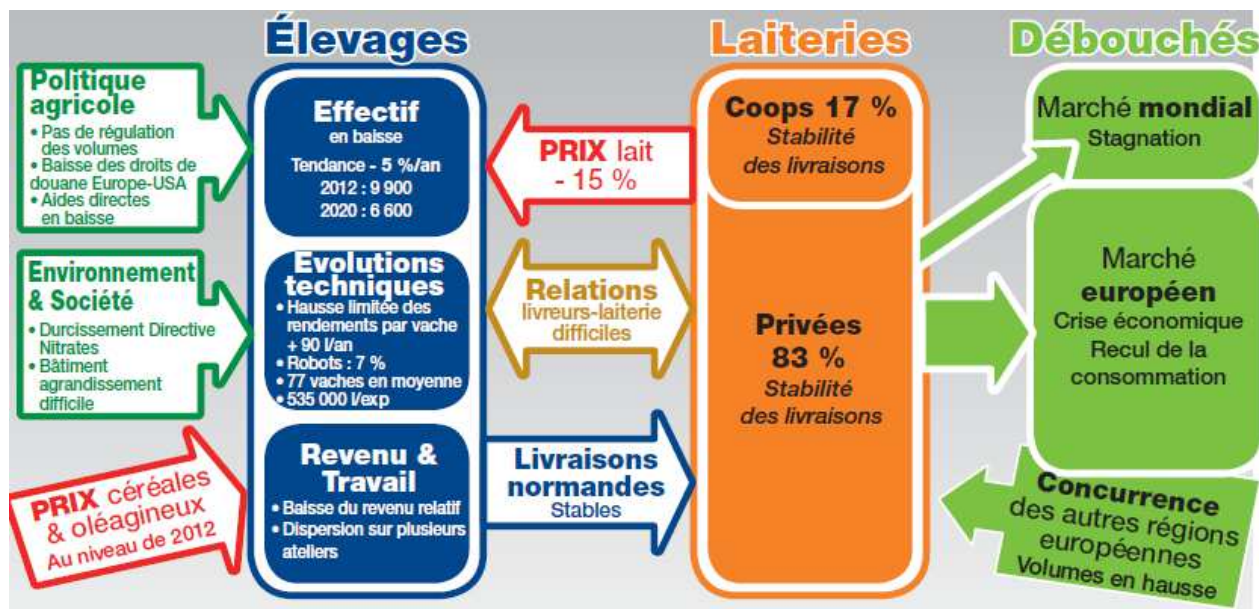
La robotisation de la traite progresse plus lentement. Face aux faibles revenus laitiers, et au peu de développement en volume, la robotisation de la traite, qui représentait 4 % des élevages en 2012, est proche de 8 % en 2020.

L'agriculture biologique a poursuivi sa progression, mais les baisses de pouvoir d'achat des européens ont freiné le débouché. Les candidats éleveurs sont pourtant nombreux à vouloir s'orienter vers cette production, mais les laiteries freinent les reconversions. Grâce au développement de la vente directe et des circuits courts, la part du lait normand produit en bio est tout de même passée de 1,5 % en 2012 à un chiffre proche de 2 % en 2020.

### *2.11 Revenu des éleveurs & attractivité du métier*

Le rapport entre le revenu des éleveurs et le salaire moyen de l'ensemble de la société s'établissait à 66 % en 2010 en Normandie. Il s'est détérioré en 2020. De ce fait, les vocations manquent chez les jeunes pour devenir éleveur laitier, ce qui accentue le recul du nombre d'élevages.

Figure 2. Schématisation du scénario pessimiste



### 3 Scénario 2020 optimiste

Partant du scénario tendanciel, nous pouvons définir un scénario dit « optimiste » caractérisé par une bonne conjoncture globale dans la filière laitière normande. L'élément moteur de ce scénario est la croissance du débouché européen, la vive croissance du débouché mondial, et la modération du prix des cultures.

#### 3.1 Débouché européen : la croissance l'emporte

Petit à petit, la crise économique s'est éloignée de l'Europe. A la longue phase de stagnation des revenus de 2007 à 2013, a succédé le retour d'une croissance modérée du PIB (1 % par an en moyenne).

De ce fait, les ménages européens ont maintenu leurs achats de produits laitiers jusqu'à 2020, avec, les bonnes années, une petite hausse des achats, en particulier dans les pays de l'Est de l'Europe, qui connaissent une croissance plus rapide que la partie Ouest.

La stabilité de ce principal débouché des élevages normands permet d'envisager l'avenir avec sérénité. La filière laitière a réussi à rénover l'image des fromages normands et à trouver de nouveaux débouchés en Europe. La consommation de fromages de type camembert est stabilisée.

#### 3.2 Un marché mondial dynamique

Notre débouché sur le marché mondial a augmenté. Des investissements ont permis d'exporter davantage de produits laitiers, en particulier vers la Chine, qui en 2020 est devenu l'aspirateur du marché mondial. Des accords de libre-échange particulièrement bien négociés nous ont ouvert des marchés, jusqu'ici fermés par les droits de douanes et autres réglementations sanitaires. De 5 % du lait normand vendu en 2010 sur le marché mondial, on est passé à 10 %.

#### 3.3 Peu de concurrence des autres régions européennes

Certaines régions laitières européennes lâchent prise, à l'image des éleveurs allemands qui préfèrent destiner leur maïs au biogaz, plus rentable que la production laitière. Le développement des élevages néerlandais est empêché par les limites environnementales.

Ailleurs, des zones de contact entre cultures et élevages se sont massivement orientées vers les grandes cultures, du fait de leur rapport revenu par heure de travail plus intéressant, et du fait du désinvestissement des transformateurs laitiers dans ces zones.

### *3.4 Débouché total*

Au total, la demande adressée aux éleveurs normands (marché mondial + marché européen + transfert autres régions) a augmenté de 16 % par rapport à 2012. La Normandie produit 4,1 milliards de litres contre 3,5 en 2012.

### *3.5 Un prix du lait plus élevé*

Les prix des céréales restent élevés en 2020, mais ils ont reculé de 20 % par rapport aux sommets atteints en 2012, rejoignant les niveaux de la récolte 2013. En Europe, ce recul des prix a freiné les reconversions vers les grandes cultures sans les arrêter.

Le prix de la viande bovine est stable par rapport à 2012, à un niveau historique assez élevé.

Au total le prix du lait se situe en 2020 à un niveau 15 % supérieur à son niveau de 2013 (400 euros contre 350 euros courants). A l'image de la distribution allemande et sous l'impulsion de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, la grande distribution répercute en grande partie l'augmentation des prix agricoles aux consommateurs. Même si cela ne dispense pas les laiteries d'optimiser leurs coûts de production.

### *3.6 Bruxelles n'intervient plus sur les marchés.*

Depuis 2009, les prix restants bons, Bruxelles n'a plus eu besoin d'activer l'intervention sur les produits laitiers.

Les droits de douane européens continuent d'assurer une protection du marché européen, en empêchant comme auparavant toute entrée de produits laitiers provenant du marché mondial. Cela permet aux prix des poudres et beurre d'être assez souvent nettement supérieurs aux prix mondiaux. L'Organisation Mondiale du Commerce a renoncé à réduire ces droits de douane comme elle en prenait le chemin lors des négociations du cycle de Doha. Les questions agricoles y demeurent figées.

### *3.7 Réconciliation*

Les taux de Nitrates dans les eaux françaises ont enfin nettement reculé. Cela a détendu les relations avec Bruxelles, qui reconnaît maintenant la France comme un élève modèle en Europe en matière environnementale. La Commission a autorisé l'assouplissement des contraintes sur les élevages en zone vulnérables.

Les éleveurs laitiers normands se sont réconciliés avec leurs voisins et avec la société. Collectivement, ils ont tiré des leçons de l'affaire de l'étable des 1000 vaches en Picardie.

Un vaste programme pluriannuel de développement des bonnes relations entre les éleveurs et le reste de la société a réconcilié les français avec leur élevage (minimum de pâturage obligatoire, visites d'élevages, parrainages, utilisation de produits désodorisants lors des épandages de lisier, etc.)

En s'appuyant sur une charte du bien-être des animaux, les éleveurs ont pu poursuivre l'agrandissement de leurs étables, en se conciliant les bonnes grâces des associations pour la protection des animaux.

### 3.8 Partenariat laitier

Peu à peu les OP se sont installées dans le paysage laitier. Certaines laiteries, ont construit un solide partenariat avec les Organisations de Producteurs pour régler tout ce qui fait la vie d'une filière : Gestion des volumes, transfert des contrats, encouragement des installations, gestion des à-coups du marché etc. D'autres laiteries plus réservées n'ont pas encore totalement transférées leurs prérogatives aux OP en ce domaine.

Les coopératives ne sont pas en reste, favorisant l'engagement des éleveurs par des solutions novatrices, et faisant des coopérateurs de vrais ambassadeurs de leur profession.

La bonne conjoncture laitière a favorisé cette évolution et un prix rémunérateurs du lait favorise ces relations apaisées.

### 3.9 La baisse du nombre d'élevages est ralentie

De 2006 à 2012, le nombre d'élevages normands livrant aux laiteries a reculé de 4.2 % par an.

De 2012 à 2020, l'effectif des livreurs a ralenti sa baisse à 3 %. Cela a amené le nombre d'élevages à 7 800 en 2020 (-21 %). Des jeunes plus nombreux s'engagent dans le métier d'éleveur avec la perspective d'un revenu comparable aux jeunes de leur âge.

Le recul des emplois en production laitière est moins rapide que celui du nombre d'élevages. La ferme laitière qui comptait 1,96 UTH en 2010 est passée à 2,20 UTH en 2020. De ce fait le nombre d'actifs dans les fermes laitières a peu reculé : il est passé de 19 500 en 2012 à 17 100 en 2020 (- 12 % / 2012)

La production moyenne par élevage en Normandie est plus importante en 2020 qu'aujourd'hui, soit 525 000 litres par exploitation au lieu de 355 000 en 2012. L'agrandissement est freiné par la faible baisse du nombre d'élevages et le dynamisme des installations.

### 3.10 Des évolutions techniques accélérées

La production par vache accélère sa croissance par rapport aux années 2004-2012 : + 130 litres en moyenne chaque année, ce qui porte le lait vendu par vache à 7 200 litres en 2020. Le coût modéré des aliments par rapport au prix du lait permet l'expression du potentiel génétique. Grâce au développement de la génomique, les gains génétiques se sont aussi portés sur les autres critères de facilité d'élevage. Le sexage systématique des embryons a aussi joué son rôle.

La hausse des livraisons est intégralement permise par la croissance du rendement par vache. Ce qui fait que le troupeau de vaches reste stable, proche de son niveau de 2012.

La taille moyenne du troupeau par exploitation laitière a poursuivi sa croissance : elle est passée de 57 vaches laitières en 2012 à 73 VL en 2020.

Depuis 2000, les élevages laitiers normands étaient de moins en moins spécialisés uniquement sur la production laitière. De plus en plus, la production laitière est effectuée par des exploitations plus diversifiées, avec à côté de l'atelier laitier, un autre atelier d'élevage (viande bovine le plus souvent) et un autre atelier de cultures. À partir de 2010, une inflexion du mouvement est apparue : la bonne conjoncture laitière a fait se recentrer bon nombre d'élevage sur l'atelier laitier, en délaissant les ateliers annexes, notamment en engraissement de bovins.

On voit se créer de grandes exploitations, avec un atelier laitier important mais aussi un atelier cultures, qui permet de rémunérer 2, 3 ou 4 actifs et ainsi permettre une meilleure organisation du travail, et un allègement de l'astreinte.

La robotisation de la traite progresse. Les robots étaient présents dans 4 % des élevages en 2012 : ils sont installés dans 15 % en 2020. À côté de la robotisation de la traite, une partie des éleveurs se sont équipés de robot distributeurs d'ensilage, pour alléger les travaux quotidiens de nourriture du troupeau.

L'agriculture biologique a poursuivi sa progression, la part du lait normand produit en bio a doublé : de 1,5 % en 2012 à près de 3 % en 2020. Mais la bonne conjoncture laitière freine la conversion des candidats éleveurs, alors que les achats sont toujours en croissance.

La production de produits sous Appellation d'Origine est plus que jamais la vitrine des produits laitiers de Normandie et ses volumes sont repartis à la hausse.

### 3.11 Hausse du revenu & attractivité du métier

Le rapport entre le revenu des éleveurs et le salaire moyen de l'ensemble de la société qui s'établissait à 66 % en 2010 en Basse-Normandie, il s'est amélioré en 2020. Le revenu agricole s'approche de la parité avec les autres catégories professionnelles. Ce niveau n'est cependant pas suffisant pour arrêter la baisse du nombre d'éleveurs. Il faudrait pour cela que les résultats d'exploitation s'élèvent au-delà de la moyenne des revenus, comme on l'a vu en Nouvelle-Zélande.

Figure 3. Schématisation du scénario optimiste

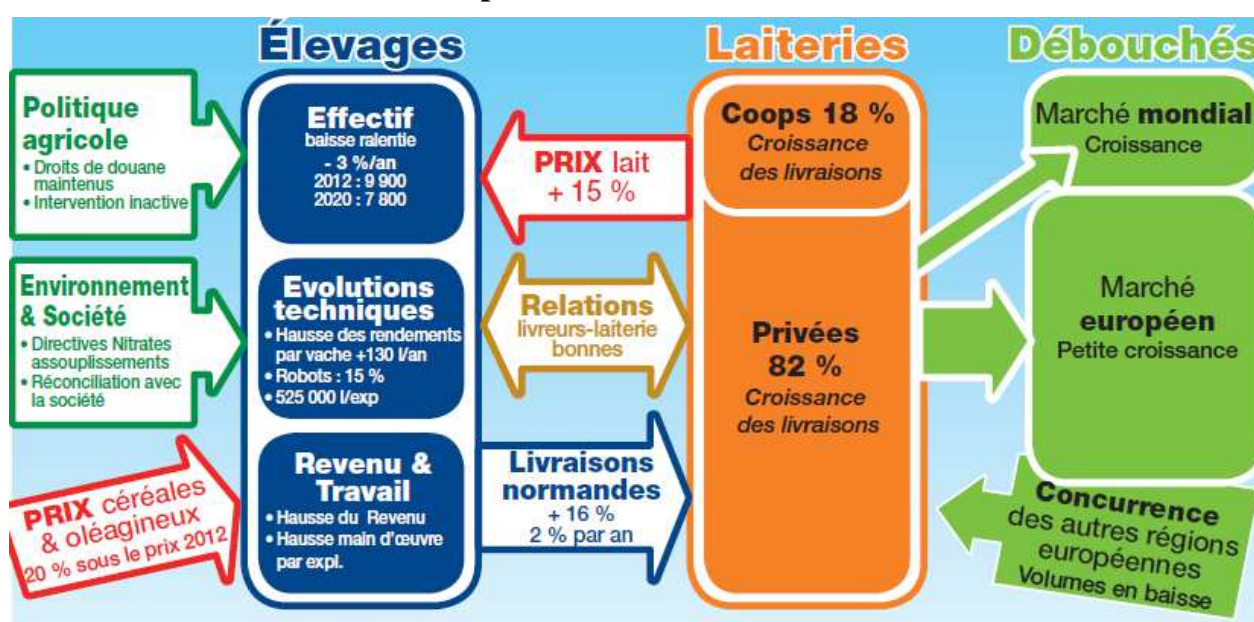
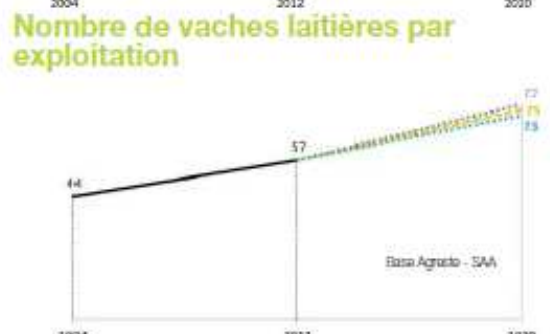
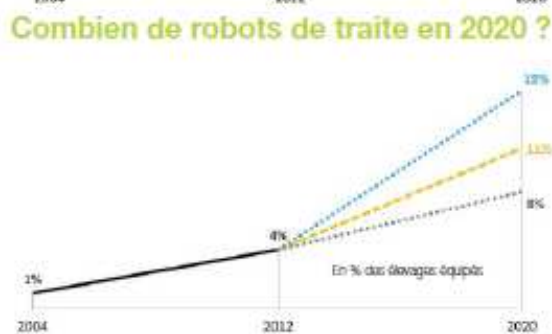
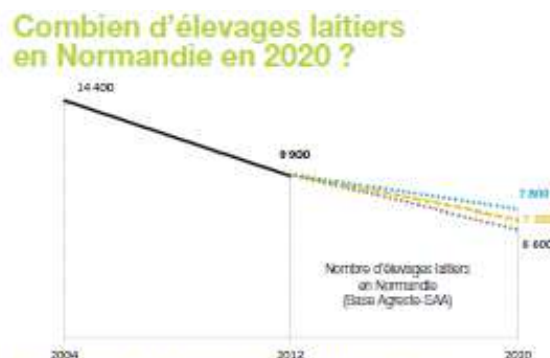
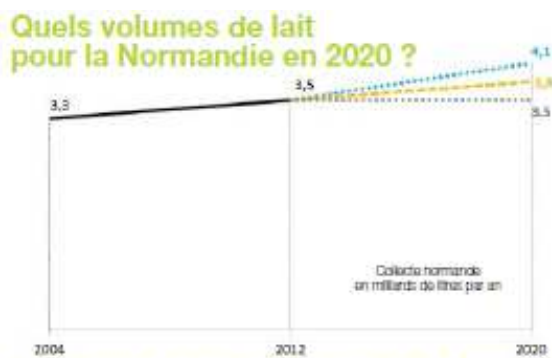


Figure 4. Les scénarios 2020 en chiffres

	Nombre élevages	Livraison totale	Livraison annuelle par exploitation	Troupeau de vaches laitières	Nb VL/exp	Lait vendu par VL	Main d'œuvre : UTA totaux	UTA/exp	Lait/UTA
2004	14 450	3,26 Mdl	226 000 l	634 000 VL	44 VL	5 150 l	27 150 UTA	1.88 UTA	120 000 l
2012	9 900	3,52 Mdl	355 000 l	570 000 VL	57 VL	6 180 l + 110 l/an	19 500 UTA	1.96 UTA +0.01/an	180 000 l
Scénario Tendanciel 2020	7 200 - 4 %/an	3,8 Mdl + 1 %/an	530 000 l	538 000 VL	75 VL	7 100 l + 110 l/an	15 200 UTA	2.12 UTA +0.02/an	250 000 l
Scénario Pessimiste 2020	6 600 - 5 %/an	3,52 Mdl + 0 %	535 000 l	510 000 VL	77 VL	6 900 l + 90 l/an	13 400 UTA	2.04 UTA +0.01/an	262 000 l
Scénario Optimiste 2020	7 800 - 3 %/an	4,1 Mdl + 2 %/an	525 000 l	565 000 VL	73 VL	7 200 l + 130 l/an	17 100 UTA	2.20 UTA +0.03/an	239 000 l

Figure 5. Comparaison des scénarios sur quelques critères



« Nos scénarios ont été construits à partir d'un postulat commun : après la phase de contrôle des volumes par la puissance publique, les volumes de lait produit dans les élevages seront contrôlés par les laiteries, elles-mêmes dépendantes de leurs débouchés. Depuis quelques années, grâce aux contrats, les laiteries se sont organisées pour trouver des moyens de réguler leurs apports de lait en fonction de leurs besoins. Avec des modalités différentes selon qu'elles soient à capitaux privés ou coopératives, les laiteries ont mis au point un système de références, de pénalités ou de prix dissuasif qui leur permet d'adapter à leurs débouchés leur collecte de lait auprès des éleveurs. Ce n'est pas un des moindres paradoxes de la loi agricole de 2010 qui a encouragé à la contractualisation, que de donner les moyens juridiques aux laiteries d'imposer leurs contraintes aux éleveurs.

Un autre enseignement de nos scénarios est que la taille moyenne des élevages varie très peu, quel que soit l'avenir envisagé. Quel que soit le scénario, les élevages laitiers normands produiront environ 530 000 litres par an en moyenne en 2020. Par contre, le nombre d'élevages évoluera en fonction de la demande globale de lait adressée aux producteurs normands. Si la demande des laiteries progresse, il y aura des installations plus nombreuses et davantage de producteurs de lait qui se maintiendront dans cette production. La comparaison sur les dernières années des volumes de lait collectés dans les régions françaises confirme qu'une éventuelle hausse de collecte en Normandie sera principalement tirée par de nouveaux débouchés et non pas par le transfert de collecte vers l'Ouest qui resteront proportionnellement limités.

La construction de scénarios prospectifs est encore insuffisamment utilisée en France. Lorsqu'ils sont conduits, ils restent trop souvent non chiffrés, sous forme d'exercice de pure imagination, qui de ce fait sont peu plausibles. Notre exercice de chiffrage des scénarios s'est heurté à des problèmes insoupçonnés au premier abord. Ça été particulièrement le cas pour estimer le recul futur du nombre d'exploitations laitières. Tout le monde prend pour un acquis que le nombre d'exploitations agricoles continuera à reculer dans les années à venir. Mais à quel rythme ? Quels sont les facteurs qui ralentissent ou qui accélèrent le rythme de recul des élevages ? Très peu de références économiques existent sur ce sujet. Nous avons utilisé dans ce travail le rapport entre le revenu des agriculteurs du secteur étudié avec le revenu moyen de la population active tous secteurs économiques confondus de la même zone. Cette méthode est certes perfectible mais nous l'avons retenue, à défaut d'en avoir d'autres.